

# LES SOPHORAS

## REGLEMENT INTERIEUR

### 1 DOCUMENTS A FOURNIR :

**Certificat médical** confirmant l'aptitude de l'élève à pratiquer la ou les disciplines doit être fourni lors de l'inscription. Ce document est obligatoire pour toute activité physique et devra être présenté au plus tard 2 semaines après l'inscription. Dans le cas contraire l'école de danse se réserve le droit d'interdire l'accès aux cours jusqu'à la présentation du certificat. En l'absence dudit document, l'école de Danse sera déchargée de toutes responsabilités en cas d'incident lié à la pratique de l'activité.

### 2 PAIEMENT :

L'adhésion annuelle est obligatoire pour chaque inscrit.

**Le paiement des cours sera dû au moment de l'inscription.**

**Le tarif est annuel et ne permet aucun remboursement, il peut être divisible en 3 ou 10 fois, c'est une facilité de paiement, en cas d'arrêt en cours d'année la totalité des chèques seront encaissés.**

Aucun remboursement des cotisations ne sera accordé (sauf en cas de force majeure, raison médicale avec justificatif)

La saison de l'école de danse Les Sophoras ouvre ses portes début Septembre et se termine après le spectacle de fin d'année.

### 3 TENUE :

Pour la pratique de la danse Modern' Jazz

Shorty noir + brassière ou justaucorps de couleur vive ou débardeur

Pour la pratique de la danse Classique

Justaucorps imposé par l'Ecole de Danse + collant rose pour les enfants + demi-pointes en tissus

Justaucorps + collant noir pour les grandes

L' Ecole de Danse travaille en partenariat avec la Boutique Danse à Aubagne.

Les parents s'engagent à respecter et soigner la tenue de leurs enfants.

Chaque tenue doit être marquée au nom de l'élève.

**Pas de tenue de ville, ni de survêtement.**

**Chignon obligatoire pour les cours de classique**, et cheveux attachés pour les autres disciplines, pas de bijoux imposants.

**Les téléphones portables doivent être éteints ou mis en mode silencieux pendant les cours.**

**Notre fonctionnement est celui d'une école de danse, qui entraîne une assiduité et une discipline.**

#### **4 VESTIAIRE :**

Des vestiaires sont à la disposition des élèves.

L'Ecole de danse décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de vos objets.

#### **5 SPECTACLE :**

Pour clôturer la saison, un gala de danse est présenté par toute l'école au théâtre de La Chaudronnerie à La Ciotat.

Il n'est pas obligatoire, mais constitue l'aboutissement d'une année de travail.

Les répétitions le jour du spectacle sont **obligatoires**, ainsi que celles qui précèdent le spectacle.

Les photos et vidéos sont réalisées par des professionnels.

**L'Ecole de danse se réserve le droit d'exploiter les images pour la promotion de sa structure (diffusion d'extraits, photos, affiches publicitaires, site internet...)**

#### **6 COSTUMES :**

Le prix des costumes est calculé en fonction du prix d'achat et de la confection par la couturière. Nous ne demanderons pas un forfait identique à chaque groupe sachant que les coûts sont variables.

#### **7 CONCOURS :**

La participation des élèves aux concours véhicule l'image de l'Ecole de Danse Les Sophoras.

La sélection des élèves participant à chacun des concours incombe au professeur, sous réserve d'acceptation par les élèves choisis.

L'entraînement et les répétitions intensives sont nécessaires et obligatoires.

**Un investissement de soi est demandé aux élèves, ainsi qu'aux parents afin d'accompagner au mieux leurs enfants.**

Les créations de variations libres ou chorégraphies de groupe sont la propriété de l'école de Danse, toute reproduction dans le cadre extérieur de l'Ecole de Danse Les Sophoras est interdite.

**Je soussigné (e)**

**Parent de l'élève :**

**ou**

**Elève majeur :**

**Certifie avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.**

**Le :**

**A :**

**Signature :**

